



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## écoles bilingues Calendretas

Question écrite n° 89729

### Texte de la question

Mme Josette Pons souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation difficile des écoles Calendretas. Les chiffres parlent d'eux-mêmes puisque la dotation de 12 ETP dans l'académie de Montpellier pour l'année 2000-2001 est passée à 2 pour 2005-2006. Cette situation met en péril l'avenir des écoles et de la langue d'Oc. En effet, les cursus éducatifs bilingues déjà engagés et contractualisés ne pourront plus être assurés. La demande de la confédération occitane des écoles laïques Calandretas dans l'académie est de 12 postes sur l'ensemble occitan dont 6 de suivi pédagogique et 1 pour la contractualisation de l'école Calendretas de Gap pour laquelle l'inspecteur d'académie et le recteur ont donné un avis favorable. Aussi, elle lui demande quelles mesures il compte prendre pour répondre à la requête de la confédération occitane et préserver l'avenir de ces écoles, mais aussi assurer leur fonctionnement existant.

### Texte de la réponse

En 2005, nonobstant un contexte budgétaire contraint, une attention toute particulière a été portée à la situation des divers réseaux de langues régionales (ABCM pour l'alsacien, Seaska pour le basque, Diwan pour le breton, la Bressola pour le catalan et Calendretas pour l'occitan). Ceux-ci ont bénéficié au total, compte tenu des ressources votées dans le cadre de la loi de finances, de quatorze contrats d'enseignement supplémentaires dont notamment deux au profit de l'association Calendretas. L'attribution de dotations supplémentaires, au bénéfice des réseaux de langues régionales s'effectuera à l'issue des mesures d'ajustement de moyens, actuellement en cours, pour une entrée en vigueur à la rentrée 2006.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Josette Pons](#)

**Circonscription :** Var (6<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 89729

**Rubrique :** Enseignement privé

**Ministère interrogé :** éducation nationale

**Ministère attributaire :** éducation nationale

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 mars 2006, page 2954

**Réponse publiée le :** 29 août 2006, page 9131